

RÉPARTITION DES TAXES DE FERME

DANS LE QUÉBEC

Par S. C. HUDSON, Adjoint, Division de l'Économie
Ministère fédéral de l'Agriculture

TABEAU 2.—Classement par groupes de certaines fermes du Québec sur la base de relation entre la valeur imposable et la valeur estimée

Groupes	Canton No. 1	Canton No. 2	Canton No. 3	Canton No. 4	Canton No. 5	Canton No. 6	Totaux
5-10	-	1	-	-	-	-	1
10-15	-	-	-	-	-	-	-
15-20	1	6	-	-	-	-	7
20-25	2	6	-	-	-	-	8
25-30	1	4	-	1	-	-	6
30-35	9	2	-	4	-	-	15
35-40	3	-	2	1	1	2	9
40-45	2	-	2	1	2	3	10
45-50	-	-	1	1	-	1	3
50-55	4	-	-	1	1	-	6
55-60	-	-	1	-	-	-	1
60-65	-	-	-	2	3	2	7
65-70	-	1	2	-	-	-	3
70-75	-	-	1	1	-	-	2
75-80	-	-	-	-	-	-	-
80-85	-	-	2	-	-	-	2
85-90	-	-	-	-	1	-	1
90-95	-	-	-	-	-	-	-
95-100	-	-	-	-	-	-	-
100-105	-	-	2	-	-	-	2
105-110	-	-	-	1	-	-	1
Totaux	22	20	13	13	8	8	84
Relation moyenne	33.1	20.4	60.1	44.3	53.7	46.9	36.8

moyennes relatives de répartition sur les différentes fermes dans chaque municipalité est encore plus importante.

Les résultats de cette variation de la répartition peuvent être notés au tableau 3, où les fermes sont groupées d'après leur valeur estimée. Tandis que les fermes évaluées à \$1,000 étaient taxées sur la moyenne de 48.2 pour cent

de leur valeur estimée, celles qui étaient évaluées de \$10,000 à \$20,000 portaient une proportion moyenne relative de taxes de 37.7 pour cent et celles qui étaient évaluées à \$20,000 et plus étaient taxées à 30.1 pour cent. C'est-à-dire les fermes de faible valeur sont évaluées trop haut et par conséquent trop taxées, proportionnellement à celles qui ont une valeur plus élevée.

TABEAU 3.—Relation entre la valeur de la ferme et l'égalité de la répartition

Valeur de la ferme	Nombre de fermes	Relation moyenne entre la valeur imposable et la valeur estimée
\$		
0-10,000	42	48.2
10,000-20,000	23	37.7
20,000 et plus	19	30.1
Toutes les fermes	84	36.8

TABEAU 5.—Relation entre la valeur "par arpent" de l'immeuble et l'égalité de la répartition des taxes

Valeur estimée de l'immeuble par arpent	Nombre de fermes	Relation moyenne entre la valeur imposable et la valeur estimée
\$		
Moins de 100	36	48.2
100-150	11	35.9
150 et plus	37	32.1
Toutes les fermes	84	36.8

TABEAU 4.—Relation entre la dimension des fermes et l'égalité de la répartition des taxes

Dimension de la ferme (arpents)	Nombre de fermes	Relation moyenne entre la valeur imposable et la valeur estimée
Moins de 100	36	37.3
100-200	33	36.0
200 et plus	15	37.3
Toutes les fermes	84	36.8

TABEAU 6.—Relation entre la proportion que la valeur des bâtiments occupe dans la valeur de l'immeuble et l'égalité de la répartition des taxes

Valeur des bâtiments exprimée en pourcentage de la valeur de l'immeuble	Nombre de fermes	Relation moyenne entre la valeur imposable et la valeur estimée
Moins de 20	7	29.0
20-40	38	38.3
40-60	32	36.4
60 et plus	7	48.4
Toutes les fermes	84	36.8

Voulant connaître la raison de cette tendance de la part des répartiteurs à surévaluer les fermes dans les groupes à faible valeur par comparaison à celles qui se trouvent dans les limites plus élevées, nous avons fait une étude de la proportion dans laquelle certains facteurs qui affectent la valeur de la propriété sont considérés par les répartiteurs. Les facteurs étudiés comprenaient la dimension de la ferme, la valeur par arpent et la valeur relative des bâtiments.

En considérant la relation entre la dimension de la ferme et l'exactitude de la répartition, nous avons constaté que les fermes de différentes dimensions étaient évaluées pour les taxes à peu près au même pourcentage de leur valeur estimée. (tableau 4).

Cependant, une étude du rapport entre la valeur "par arpent" de la propriété de la ferme et l'exactitude de la répartition, indique que si les fermes évaluées à moins de \$100 par arpent sont taxées sur une moyenne de plus de 48 pour cent de leur valeur estimée, celles qui sont évaluées à \$150 ou plus sont taxées à 32 pour cent (tableau 5). C'est-à-dire, les fermes ayant une faible valeur "par arpent" sont surtaxées par comparaison à celles qui ont une haute valeur "par arpent" parce que le répartiteur ne paraît pas prendre suffisamment en considération la qualité des fermes en faisant sa répartition. Il en résulte qu'une ferme très productive est souvent évaluée à un plus faible pourcentage de sa valeur réelle que celle dont la productivité est relativement faible.

L'effet exercé par la valeur relative des bâtiments et des améliorations sur l'exactitude de la répartition est présenté au tableau 6. Les fermes sur lesquelles les bâtiments constituent moins de 20 pour cent de la valeur de la ferme sont taxées à 29 pour cent de leur valeur estimée, tandis que celles sur lesquelles les bâtiments occupent plus de 60 pour cent de la valeur de l'immeuble ont une proportion relative de 48 pour cent. Par conséquent, en évaluant une ferme, le répartiteur tient souvent un trop haut compte des bâtiments et il en résulte qu'une pauvre ferme qui est bien aménagée sous ce rapport peut être évaluée beaucoup plus haut qu'une ferme plus productive ayant des bâtiments moins prétentieux.

On voit par ce qui précède qu'il existe beaucoup d'inexactitude dans la répartition des taxes de fermes dans la province de Québec et que les fermes à faible valeur sont surtaxées par comparaison à celles qui ont une valeur plus élevée. Deux des causes principales de cette inexactitude de la répartition sont la tendance de la part du répartiteur à ne pas tenir suffisamment compte de l'aspect de la "qualité" des fermes et à tenir un compte exagéré de la présence des bâtiments en évaluant des fermes pour fins de répartition. Une même tendance a été constatée dans la province de l'Ontario.

(L'Économiste Agricole, juin 1935).

DANS les municipalités rurales les taxes sont pour la plupart prélevées sur la base de la propriété immobilière, et c'est aux "répartiteurs" (assessors) qui évaluent les propriétés des contribuables qu'incombe la responsabilité principale pour une distribution équitable du fardeau des taxes. Quoique ces taxes soient prélevées sur les immeubles plutôt que sur le revenu, il est à noter qu'à la longue elles doivent être payées à même le revenu. Pour être satisfait, la répartition des impôts sur la ferme doit donc être basée sur la capacité de production de cette ferme, laquelle se mesure d'après le revenu de la ferme.

La relation entre les taxes et le revenu sur un certain nombre de fermes de la province de Québec est présentée au tableau 1. Dans ce tableau, les notes relatives à quelque 84 fermes ont été compilées sur la base du revenu de la ferme et les taxes exprimées en pourcentage du revenu de la ferme pour chaque groupe. Le fait que les cultivateurs ayant des revenus de moins de \$1,000 ont payé plus de 33 pour cent de leurs revenus en taxes, tandis que ceux ayant des revenus de \$3,000 ou plus ont payé moins de 3 pour cent de leurs revenus aux municipalités, indique que sous le système actuel, les cultivateurs à faibles revenus sont taxés plus lourdement que ceux qui ont de gros revenus. Il se peut que ces faibles revenus chez certains cultivateurs soient dus à la malchance ou à une mauvaise exploitation mais il semble qu'il y aurait lieu de faire une étude plus complète de la répartition des taxes et des facteurs qui affectent son exactitude.

TABEAU 1.—Rapport entre le revenu de la ferme et les taxes de la ferme sur 84 fermes du Québec

Revenu de la ferme	Nombre de fermes	Taxes de la ferme en pourcentage du revenu de la ferme
\$		
Pas de revenu	19	-
0-1,000	37	23.5
1,000-2,000	16	11.5
2,000-3,000	8	5.4
3,000 et plus	4	2.9
Totaux	84	13.8

Voulant étudier l'exactitude de la répartition des taxes sur les différentes fermes dans un certain nombre de municipalités rurales du Québec, nous nous sommes procurés, chez les greffiers municipaux respectifs, les valeurs imposées des fermes pour lesquelles il existait des registres d'exploitation, et nous les avons comparés à la valeur de la ferme, estimée par l'exploitant en collaboration avec un investigateur expérimenté. Un classement de ces fermes basé sur la proportion relative entre la valeur imposable et la valeur estimée est présenté au tableau 2. On voit qu'il existe des différences considérables entre les différentes municipalités dans les pratiques de répartition, la proportion moyenne relative de répartition des taxes variant de 20 à 60 pour cent de la valeur estimée, et la variation dans les proportions

veurs de
vait avoir
ville est
eure, pro-
septembre
obre.

travail ?

des centaines de
elles n'ont pas de

im l'Etat dépense

ent, et plus l'Etat-
r nourrir des gens

façon d'adminis-
ceux qui ont une
mulative, aux dé-

paient et ceux qui
arder autour d'eux
de faire servir cet
pour démoraliser
aucun travail
gent donné.

question avaient le
de visiter le pays,
rail PRODUCTIF
ent de l'Etat.

aucoup ne deman-
cela leur permet-
re par eux-mêmes,

Matapédia, le sud
udrait des centaines
ins nouveaux, pour
tres qui pourraient
eurs de pays, jouir
es avantages qu'on
qui veut, chez nous,
s, sans avoir à payer

ay, au pays du lac
ons du Témiscam

colons, établis depuis
s de chemins passa-
out.

de d'année en année,
ter la terre, devrait

bonne politique de
our les gens du pays,
s bâtisseurs de pays.

que les étrangers qui
r, et parfois détourner
iaux et même natio-

ait du travail pour des
ait les chemins néces-

cette besogne ceux que

NEST LAFORCE

es produits de fermes
7, en raison du relève-
champs, dont l'indice
prix moyen du blé du
de 86.7 le boisseau en
et Port Arthur, contre
e, de l'avoine, du seigle
élevés. Les conditions
Canada sont beaucoup
ée dernière, mais les
t été retardées par le
u pays.

ONISTE AGRICOLE).

25

25

25